



Serengeti – une terre sans habitants ?

Documentaire, Grèce 2009, 41 min., dès 16 ans
Réalisation : Andreas Apostolidis
Production : Anemon Productions
Caméra : Stelios Apostolopoulos, Dimitris Kordelas
Montage : Yuri Averof
Son : Leonidas Liambeys, Alexander Martin
Langue : anglais-kiswahili-maa-hadza
Sous-titres : français, allemand
Matériel pédagogique : Birgit Henökl-Mbwisi, Hildegard Hefel
Traduction : Martine Besse

Thèmes

Le tourisme dans les parcs nationaux, Tanzanie, droits humains contre protection de la nature et des espèces, peuples indigènes, conflits d'utilisation, développement des parcs nationaux, images de l'Afrique

Compétences

Les élèves ...

- sont capables de mener une réflexion sur les droits humains et leurs violations dans le tourisme,
- se font une idée de la discussion actuelle à propos de l'intégration des droits humains dans le tourisme et de la responsabilité que portent les différents groupes. Dans un jeu de rôle, ils se glissent « dans la peau » des intéressés et apprennent à formuler des arguments,
- s'interrogent sur le développement des parcs nationaux et étudient les domaines où la protection de la nature entre en conflit avec les droits de la population indigène, dans le but de concevoir de nouveaux modèles pour les parcs nationaux,
- examinent leurs images de l'Afrique et s'interrogent sur l'exhibition des peuples indigènes au cours de l'histoire.

Contenu

L'histoire en grande partie inconnue qui se cache derrière beaucoup des grands parcs nationaux n'est pas seulement celle de la volonté de préserver la nature dans son état originel ; c'est aussi l'histoire de la persécution et de l'oppression des peuples indigènes les plus divers dans la foulée de la domination coloniale et de ses effets. Le documentaire « Serengeti – une terre sans habitants ? » nous montre comment les Masai et les Hadza ont été chassés de leur pays au profit de l'idée de la protection de la nature, de manière à ce que le parc national du Serengeti corresponde à la représentation de l'Afrique en Occident et conserve son aspect sauvage originel. Par la suite, les safaris touristiques ont continué d'évincer la population indigène à grande échelle.

Bernhard Grzimek et son fils Michael ont découvert en 1950 le Serengeti et en réalisant leur film documentaire intitulé « Serengeti ne doit pas mourir », ils ont fait connaître la savane dans le monde

entier et en ont fait un symbole de la protection de la nature. Grzimek était d'avis que la protection de la nature ne pouvait être garantie que là où aucun être humain ne vivait. Ce film confronte cette conception des parcs nationaux aux témoignages des Masaï qui mettent en cause cette façon de voir. Car l'aménagement des réserves naturelles et l'expansion du tourisme ont entraîné, à plusieurs reprises, le déplacement forcé des Masaï et des Hadza, les repoussant toujours plus à la marge du Serengeti, alors qu'ils contribuent de manière importante à la protection et à la préservation de la savane.

Le tourisme est aujourd'hui une des sources principales de recettes pour la Tanzanie. Mais les autochtones sont ceux qui profitent le moins de cette évolution. Très souvent, ils vivent dans une pauvreté encore plus grande, repoussés à la périphérie des réserves de la faune.

Le film « Serengeti – une terre sans habitants ? » éclaire de manière critique et nuancée l'évolution historique et la situation actuelle de la protection de la nature et du tourisme en Afrique. Il s'intéresse à la fois à ceux qui en tirent profit et à ceux qui en sont victimes.

Ce film se compose de documents filmés historiques et actuels qui constituent une sorte de collage. L'ordre des interviews, des plans de paysages, des documents filmés réalisés par des amateurs et des séquences tirées de films obéit à une volonté dramatique et suscite une certaine tension et des émotions, soulignées par la musique. Les interviews avec différents acteurs font de ce documentaire un film à plusieurs voix, ce qui le différencie d'un film documentaire explicatif et unilatéral.

Suggestions didactiques

Remarque : les suggestions suivantes décrivent différentes méthodes et proposent plusieurs axes thématiques pour étudier le film. Chaque suggestion forme un tout et peut être utilisée indépendamment des autres.

Suggestion 1

Les droits humains dans le tourisme

Objectifs : les élèves mènent une réflexion sur les droits humains et leurs violations dans le tourisme. Ils se font une idée de la discussion actuelle à propos de l'intégration des droits humains dans le tourisme et de la responsabilité que portent les différents groupes. Dans le cadre d'un jeu de rôle, ils se glissent « dans la peau » des intéressés et apprennent à formuler des arguments.

Âge et groupe visé : dès 16 ans ; écoles du degré secondaire II, école professionnelle/école de tourisme

Durée : 3 périodes

Matériel : accès à Internet (ordinateur ou téléphone portable), crayons de couleur, papier pour flip-chart, document à photocopier « Droits humains » (chaque droit est collé sur une feuille de papier pour flip-chart), document à photocopier « Les acteurs du tourisme »

Déroulement :

Etude des droits humains – travail en petits groupes : au cours de la leçon qui précède le visionnage du film, quatre droits humains importants dans le domaine du tourisme sont affichés à différents endroits de la salle de classe (voir plus bas : document à photocopier « Droits humains »). Les élèves choisissent l'un des quatre droits humains et discutent, au sein de leur groupe, des possibles violations de ces droits dans le tourisme. Ces violations sont notées succinctement sur la feuille où se trouve le droit humain concerné.

Projection du film et discussion du contenu – plénum : au cours de la leçon suivante, les élèves regardent ensemble le film. Ils discutent ensuite de son contenu en s'aidant des questions suivantes :

- Quel est le sujet de ce film ?
- Quel est l'endroit où il se déroule ? (Mots-clés : Tanzanie, Ngorongoro, Serengeti)
- Quel est le point de conflit essentiel et quelles sont les parties en conflit ?
- Pourquoi les Masaï ont-ils été chassés du parc national ? Que leur reprochait-on ?
- Quel est le type de tourisme pratiqué aujourd'hui dans le parc national du Serengeti ? D'où viennent les touristes ?
- Quelles sont les conséquences écologiques et sociales de ce tourisme ?
- Qui tire profit du tourisme dans ce parc national ?
- Quel est le rôle des Masaï ou des Hadza ? Quels sont leurs droits ?
- Quelles violations des droits humains ce film met-il en lumière ? Reprenez à ce propos les affiches de la leçon précédente.

Application des droits humains dans le tourisme – travail en petits groupes : on forme quatre groupes en rapport avec les différents acteurs du domaine touristique (voyagistes, touristes, gouvernements, ONG), voir le document à photocopier « Les acteurs du tourisme ». Chaque groupe réfléchit, sur la base du film, aux obligations qu'a, dans le tourisme, l'acteur qui lui a été attribué et de quelle manière le respect des droits humains peut être garanti ; il réalise une affiche à ce sujet.

Présentation des résultats – plénum : les groupes présentent leurs affiches et sont à disposition pour répondre aux questions. Pour terminer, ils discutent ensemble des questions suivantes : en quoi tout cela me concerne-t-il ? Quel rôle puis-je jouer ici ? Celui des touristes ? D'autres rôles ?

Informations destinées aux enseignant-e-s

En 2011, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ces principes forment un cadre de référence au niveau international pour l'économie, la justice, la politique et la société civile et précisent en quoi consiste la responsabilité des entreprises en matière de droits humains. Le respect de ces Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme dans le tourisme est valable dans le monde entier et ces normes doivent être intégrées dans tous les processus des entreprises ainsi que dans le management.

Les membres de la 'Table ronde pour les droits humains dans le tourisme' ont conçu, sur la base des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, un guide de mise en oeuvre adapté spécialement aux besoins des voyagistes. Ce dernier peut être téléchargé sur le site. Il existe aussi un cours pratique, accessible en ligne, pour les professionnels (en anglais) :

www.menschenrechte-im-tourismus.net/en/startseite.html

Vous trouverez d'autres informations sur les droits humains et la responsabilité sociétale des entreprises du tourisme sur (en anglais) :

www.tourism-watch.de/files/eed_tourism_human_rights_shortversion_2011_en_o.pdf

Droits humains

Le droit à un niveau de vie suffisant, y compris à l'alimentation, à l'eau et au logement

Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 25 (1) : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant [...] pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]. »

Le droit de participer aux processus de décision

Déclaration sur le droit au développement, article 2 (3) : « Les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées ayant pour but l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population [...] fondée sur leur participation active, libre et utile au développement [...]. »

Le droit à la protection de la sphère privée

Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 12 : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile [...]. »

Les droits des peuples indigènes

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 1 et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Article 1 : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Articles 10 & 28 (1) : « Les peuples autochtones ne peuvent être enlevés de force à leurs terres ou territoires. »

Les acteurs du tourisme

Les voyageurs

« Il relève de la responsabilité des voyageurs de respecter les droits humains et d'introduire une politique d'entreprise qui empêche toute violation des droits humains, d'un bout à l'autre de la chaîne de création de valeur. »

www.fairunterwegs.org

Vous êtes voyageurs et vous coopérez avec les prestataires au niveau local dans les différents pays de destination des voyageurs. Interrogez-vous, en prenant l'exemple du film, sur les tâches et les obligations qui vous incombent en tant que voyageurs et sur les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits humains dans la destination touristique du Serengeti. Que pouvez-vous faire concrètement dans ce sens ? Vous pouvez consulter à ce sujet les liens indiqués à propos du respect des droits humains dans le tourisme.

Réalisez une affiche pour présenter vos résultats.

www.tourism-watch.de/files/eed_tourism_human_rights_shortversion_2011_en_o.pdf (en anglais)

www.amnesty.ch/fr/actuel/magazine/2009-4/vacances-label-droits-humains

www.skmr.ch/frz/domaines/economie/nouvelles/droits-humains-tourisme.html



ONG locale

« Quand les Etats ne satisfont pas à leur devoir de protection et les entreprises à leur devoir de diligence, les organisations non gouvernementales doivent réclamer le respect des droits humains et – en se mettant d'accord avec les personnes victimes de violations de leurs droits – faire pression sur les responsables pour que les droits humains soient effectivement appliqués. »

www.fairunterwegs.org

Vous êtes une ONG locale en Tanzanie qui défend les droits humains. Interrogez-vous, en prenant l'exemple du film, sur les tâches et les obligations que vous avez en tant qu'ONG et sur les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits humains dans la destination touristique du Serengeti. Que pouvez-vous faire concrètement dans ce sens ? Vous pouvez aussi consulter à ce sujet les liens indiqués à propos du respect des droits humains dans le tourisme. Réalisez une affiche pour présenter vos résultats.

www.tourism-watch.de/files/eed_tourism_human_rights_shortversion_2011_en_o.pdf (en anglais)

www.amnesty.ch/fr/actuel/magazine/2009-4/vacances-label-droits-humains

www.skmr.ch/frz/domaines/economie/nouvelles/droits-humains-tourisme.html

Représentant-e-s du gouvernement

« Dans les régions de destination du tourisme, les gouvernements doivent adopter les lois, les dispositions et les réglementations nécessaires, surveiller leur application afin de s'assurer que le développement du tourisme ne conduise pas à des violations des droits humains. »

www.fairunterwegs.org

Vous êtes des représentant-e-s du gouvernement en Tanzanie. Du point de vue économique, le tourisme est une source de revenu importante. Interrogez-vous, en prenant l'exemple du film, sur les tâches et les obligations qui vous incombent en tant que représentant-e-s du gouvernement et sur les mesures à prendre pour garantir le respect des droits humains dans la destination touristique du Serengeti. Que pouvez-vous faire de concret dans ce sens ? Vous pouvez aussi consulter à ce sujet les liens indiqués à propos du respect des droits humains dans le tourisme.

Réalisez une affiche pour présenter vos résultats.

www.tourism-watch.de/files/eed_tourism_human_rights_shortversion_2011_en_o.pdf (en anglais)

www.amnesty.ch/fr/actuel/magazine/2009-4/vacances-label-droits-humains

www.skmr.ch/frz/domaines/economie/nouvelles/droits-humains-tourisme.html



Touristes

« Les voyageurs ne devraient pas devenir les complices des violations des droits humains. Les droits humains sont des droits civils qui comportent aussi des obligations. »

www.fairunterwegs.org

Vous êtes des touristes et vous planifiez un safari-découverte dans le Serengeti. Interrogez-vous, en prenant l'exemple du film, sur les tâches et les obligations qui vous incombent, en tant que touristes, durant votre safari et sur les mesures à prendre pour garantir le respect des droits humains. Que pouvez-vous faire de concret dans ce sens ? Vous pouvez aussi consulter à ce sujet les liens indiqués à propos du respect des droits humains dans le tourisme.

Réalisez une affiche pour présenter vos résultats.

www.tourism-watch.de/files/eed_tourism_human_rights_shortversion_2011_en_o.pdf (en anglais)

www.amnesty.ch/fr/actuel/magazine/2009-4/vacances-label-droits-humains

www.skmr.ch/frz/domaines/economie/nouvelles/droits-humains-tourisme.html

Suggestion 2**Une terre sans habitants ? – Les parcs ont besoin de personnes !**

Objectif: les élèves mènent une réflexion sur le développement des parcs nationaux. Ils s'informent sur les points de friction entre la protection de la nature et les droits de la population indigène (autochtone) dans le but de concevoir de nouveaux modèles pour les parcs nationaux.

Âge et groupe visé: dès 16 ans ; écoles du degré secondaire II, école professionnelle/école de tourisme

Durée: 2 périodes

Matériel: accès à Internet (ordinateur ou téléphone portable), document à photocopier « Le parc national du Serengeti en 2050 », crayons de couleur, papier pour flip-chart

Déroulement:

Projection du film et discussion du contenu – plénum: avant de voir le film, l'enseignant-e explique brièvement aux élèves le concept des parcs nationaux et des réserves de biosphère.

Un parc national est une aire strictement protégée qui doit rester à l'abri de l'action et de l'utilisation humaines. Les parcs nationaux, en tant qu'aires protégées, font souvent partie de la deuxième catégorie sur les six que prévoit l'UICN. L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est la plus grande organisation de protection de la nature au monde ; l'une de ses tâches consiste à classer les aires protégées dans différentes catégories: « Le terme 'parc national' qui existait bien avant le système des catégories a été considéré comme particulièrement approprié pour désigner les vastes aires protégées de la catégorie II. Il faut préciser toutefois que tout autour du globe, les objectifs poursuivis par de nombreux parcs nationaux se distinguent de manière prépondérante de ceux qui s'appliquent à la catégorie II. C'est pourquoi certains pays ont attribué leurs aires protégées appelées 'parcs nationaux' à d'autres catégories UICN. »¹ Contrairement à cela, les réserves de biosphère sont des paysages naturels et cultivés qui résultent d'une gestion durable des ressources, reconnus comme tels par l'UNESCO. La cohabitation des humains et de la nature occupe une place centrale. Dans les réserves de biosphère, il y a trois types de zones: l'aire centrale (la protection de la nature prime sur l'utilisation), la zone tampon (entretien et culture des milieux de vie créés par l'action humaine), la zone de développement (espace destiné à la vie, à l'activité économique et aux activités récréatives de la population).

La région du Serengeti fait partie de la réserve de biosphère d'une superficie de 23'051 km². Le parc national du Serengeti n'est que l'aire centrale des aires protégées de la région du Serengeti. Le cratère du Ngorongoro fait également partie du parc national. Le parc national est entouré d'une série de zones tampons. Dans la région protégée du Ngorongoro, les Masaï ont le droit de s'établir et de faire paître leurs bêtes. Il existe en outre les réserves de faune sauvage de Mara, Maswa, Grumeti et Ikorongo, ainsi que quatre aires de gestion de la faune/Wildlife Management Areas. Dans ces régions, c'est la population locale qui est responsable d'une partie des terres protégées. La population peut elle-même tirer profit du tourisme et doit donc, dans son propre intérêt, protéger les zones concernées. Le résultat de cette stratégie ne fait pas l'unanimité.

Les élèves regardent le film et en discutent brièvement à l'aide des questions suivantes :

- Quel est le sujet de ce film ?
- Où ce film se déroule-t-il ? (Mots-clés : Tanzanie, Ngorongoro, Serengeti)
- Pourquoi les Masaï ont-ils été évincés de leurs zones d'habitat ? Que leur reprochait-on ?
- La protection de la nature (environnement, flore et faune) est-elle mieux garantie si les Masaï et les Hadza restent sur leur territoire ou si on les en chasse ?

¹ www.bfn.de/fileadmin/MDB/documents/themen/gebietsschutz/IUCN_Kat_Schutzgeb_Richtl_web.pdf

- D'où vient l'idée d'un parc national ? Sur quel concept se fondait à l'origine un parc national ?
- Quelles étaient, chronologiquement, les étapes importantes de l'évolution du tourisme dans le parc national du Serengeti ?
- La région du Serengeti englobe aujourd'hui diverses aires protégées dont les règles d'utilisation sont plus ou moins rigoureuses ; par ex. dans la partie ouest du parc national, la population n'est pas tolérée, tandis qu'elle l'est dans la partie est (Ngorongoro Conservation Area NCA). Dans le périmètre du cratère du Ngorongoro, faire paître les bêtes est autorisé durant la journée, mais la population ne peut pas s'établir de manière durable. Quelles pourraient être les raisons de ces différences de réglementation ?
- Pourquoi un « lieu sans humains » est-il considéré comme un « lieu de bien-être » ? Quelle attitude se cache derrière ce point de vue ?
- Quel est, aujourd'hui, le type de tourisme pratiqué dans le Serengeti ? D'où viennent les touristes ?
- Quels sont les effets écologiques et sociaux de ce tourisme ?
- Qui tire profit du tourisme dans ce parc national ?
- Quel est le rôle des Masaï ou des Hadza ? Quels sont leurs droits ?
- Qui a décidé, au début des parcs nationaux, de l'utilisation des aires sauvages ? Qui en décide aujourd'hui ? Les Masaï sont-ils associés aux réflexions concernant l'avenir ?

Technique de scénario – travail en petits groupes : on répartit la classe en trois ou quatre groupes. A partir du terrain de conflit décrit dans le film 'droits de la population indigène' contre 'protection de la nature' contre 'tourisme et commercialisation', les groupes procèdent à une analyse du problème ; ils identifient les domaines thématiques principaux et les acteurs. Ensuite, ils dégagent les facteurs d'influence principaux ; il s'agit avant tout ici, dans la discussion commune, de s'interroger sur les rapports et les imbrications entre les différents acteurs et domaines thématiques.

Au cours de l'étape suivante, les groupes conçoivent différents modèles d'avenir pour le parc national. Ils imaginent des scénarios et les présentent de la manière la plus créative possible.

Pour terminer, les stratégies et les mesures principales sont mises en commun et font l'objet d'une courte réflexion : que peut-on faire au niveau individuel (voyageurs), social (société, ONG, voyagistes) et institutionnel (gouvernement, organisations internationales, etc.) ? Les points principaux peuvent être notés sur des grands « pieds » en papier (format A3) ; ces derniers seront disposés sur le sol pour former le chemin vers l'avenir.

Variante

Comme variante, il est possible aussi de choisir le scénario suivant : un gouvernement lance un concours pour l'aménagement d'un parc national. Cette région est habitée par des groupes de population indigène qui tirent de là leurs moyens de subsistance et leurs ressources économiques. Les forêts sont très dégradées en raison de la forte déforestation et l'utilisation massive d'eau par le tourisme a entraîné sa pénurie. Les équipes qui réunissent des représentants de différentes professions doivent relever le défi suivant : concevoir un modèle de parc national dans lequel le tourisme est possible – car c'est une source financière – tout en sauvegardant les droits humains et la protection de l'environnement. La question centrale est la suivante : quelles sont les bases nécessaires pour assurer le développement durable de ce parc à longue échéance ?

La classe est répartie en trois ou quatre équipes. Chaque équipe a pour tâche d'imaginer un concept de parc national et de le présenter en réalisant un modèle. Les élèves peuvent utiliser des matériaux différents (briques Lego, figurines et animaux Playmobil, plumes, mousse, pierres, sable, gravier, coquillages, carton, papier mâché, tissu, etc.) pour réaliser leurs modèles. Le but est de gagner le concours et d'obtenir ainsi un montant supplémentaire pour la mise en œuvre du projet. Chaque

équipe doit réfléchir à une bonne présentation afin de convaincre le jury de son projet.

Deux ou trois élèves forment le jury. Ils doivent définir des critères qui leur permettront de désigner l'équipe gagnante (par ex. respect des droits humains, participation de la population à la réalisation, maintien de la diversité, protection de la nature, etc.).

Pour terminer, il est possible d'évaluer la façon dont la collaboration fonctionnait dans le groupe : qui a amené des idées ? Lesquelles ont été acceptées, lesquelles rejetées ? Dans quelle mesure une mise en œuvre serait-elle réaliste ?

Le parc national du Serengeti en 2050

Imaginez, à partir du conflit présenté dans le film 'droits humains de la population indigène' contre 'protection de la nature' contre 'tourisme et commercialisation', un concept pour le parc national du Serengeti tourné vers l'avenir.

Comment pourrait se présenter un concept de parc national moderne qui prendrait en compte les intérêts de tous les groupes concernés? Comment une répartition équitable pourrait-elle avoir lieu? Comment celle-ci pourrait-elle être garantie? Quelles sont les stratégies et les mesures nécessaires à cet effet?

Répartissez entre vous les recherches et la lecture des articles, et mettez en évidence les zones de conflit principales. Mettez en commun vos résultats dans le groupe. Identifiez ensuite les acteurs importants nécessaires pour une réalisation réussie du « parc national de l'avenir » et réfléchissez ensemble afin de trouver un concept de parc national profitable à tous.

En vue de votre présentation, réalisez un clip publicitaire, un dossier, une émission de radio, un site Internet, etc., qui fait de la publicité pour le parc et explique ses caractéristiques.

Histoire des origines du parc national, terrains de conflit

http://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_national

www.survivalfrance.org/textes/3377-corry-parcs

www.survivalfrance.org/actu/8056

www.survivalfrance.org/actu/10804

Suggestion 3**Afrique, Afrique – les images véhiculées**

Objectif: les élèves mènent une réflexion sur les images qu'ils ont de l'Afrique et se renseignent sur la façon dont les peuples indigènes ont été exhibés au cours de l'histoire – des expositions montrant les « sauvages » à la mise en scène destinée aux touristes.

Âge et groupe visé: dès 16 ans ; écoles du degré secondaire II, école professionnelle/école de tourisme

Durée: 2 périodes

Matériel: document à photocopier « Les villages traditionnels pour touristes », accès à Internet (ordinateur ou téléphone portable), crayons de couleur, papier pour flip-chart

Déroulement:

Entrée en matière – plénum : les élèves ferment les yeux et se concentrent sur les images qui leur viennent à l'esprit quand ils pensent à l'Afrique. Les associations d'idées sont notées au tableau, puis les élèves en discutent ensemble.

Selon toute probabilité, les images évoquées peuvent être réparties dans deux catégories : d'une part, les grands maux (crises, guerres, conflits, catastrophes, maladies, pauvreté), d'autre part, l'exotisme (la faune sauvage, les safaris, les danses, les tambours, le tressage des petites tresses, les coiffures, le folklore, etc.). Le fait que la catégorie des « grands maux » prend beaucoup de place est fortement lié aux nouvelles négatives sur ce continent que nous transmettent les médias et qui marquent fortement notre image de l'Afrique.

Projection du film et courte analyse – plénum : les élèves regardent ensemble le film. Ils en discutent ensuite en s'aidant des questions suivantes :

- Quel est le sujet de ce film ?
- Où se déroule ce film ? (Mots-clés : Tanzanie, Ngorongoro, Serengeti)
- Pourquoi les Masaï et les Hadza ont-ils été réinstallés ?
- A qui le type de tourisme décrit dans le film est-il destiné ? Qui en tire profit ?
- Quel est le rôle des Masaï ou des Hadza ? Quels sont leurs droits ?
- Que sont les « villages traditionnels pour touristes » ?
- Comment les Masaï perçoivent-ils la manie de photographier qu'ont les touristes ?
- Parmi les images qui nous sont venues spontanément à l'esprit concernant l'Afrique, lesquelles étaient présentes dans le film ?

Lecture – travail individuel, plénum : durant une autre leçon, les élèves lisent le texte du document à photocopier intitulé « Les villages traditionnels pour touristes ». Les élèves en discutent brièvement en classe.

Réalisation d'un collage, d'un PowerPoint – travail en petits groupes : on forme quatre groupes : trois groupes ont pour consigne de réaliser un collage critique ou humoristique, ou une présentation PowerPoint ; quant au quatrième groupe, il crée un quiz.

Le premier groupe lance sa recherche sous la rubrique images en entrant « Afrique », le deuxième groupe entre le terme « Afrique voyages » et le troisième groupe le terme « Afrique exhibition humaine ». Chaque groupe a pour tâche d'examiner les images d'un point de vue critique ; les questions suivantes peuvent les aider : y a-t-il sur les photos des personnes de type arabe à la peau claire, des villes ou des régions rurales, des hommes vêtus d'un complet, des femmes portant des jeans, etc. ? Quelle est la fonction/quel est le rôle des personnes à la peau claire ? Quels sont les groupes de personnes qui apparaissent spécialement souvent ? Comment se présentent-ils ? Quelle impression ces images suscitent-elles en vous ? Cela correspond-il à la réalité ?

Le quatrième groupe s'intéresse à des questions de fond concernant l'Afrique. Il a pour tâche, en se servant des liens indiqués plus bas, de créer un quiz en utilisant les faits dont il prend connaissance. Chaque question devrait s'accompagner de trois réponses possibles, une seule étant la bonne. Les élèves formulent aussi, pour la bonne réponse, une explication. A part les faits géographiques (pays, grandes villes), il y a principalement des « nouvelles » positives sur l'Afrique. Ce choix est volontaire et vise à contrebalancer un peu l'image essentiellement négative de ce continent. Ceci ne devrait pas empêcher de voir que beaucoup de pays se trouvent, sur le continent africain, face à des défis difficiles. Il n'est pas possible d'éclairer les différents aspects dans ce cadre restreint.

Liens (en anglais) :

www.un.org/Depts/Cartographic/map/profile/afrique.pdf (carte de l'Afrique)

<http://theafricaneconomist.com/50-largest-cities-in-africa/#.VYAO1K8qeY> (grandes villes d'Afrique)

www.ipu.org/wmn-e/classif.htm (les femmes au Parlement)

<http://mgafrica.com/article/2015-01-19-africas-tech-future-smartphones-drones-and-your-local-e-sangoma/> (développement technique en Afrique)

www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx (téléphone portable)

www.itnewsafrika.com/2014/09/top-4-applications-solving-real-problems-in-africa (idées innovantes dans le domaine de la santé)

Dans un premier temps, les collages et les PowerPoints sont présentés et discutés.

Ensuite, le quatrième groupe propose son quiz. Pour terminer, les élèves commentent le quiz qui est en profonde contradiction avec les images :

- Quelles réponses connaissions-nous ?
- Quelles sont les réponses qui nous ont surpris ? Pourquoi ?
- Comment notre image de l'Afrique se construit-elle ? Quelle est sa fonction ? Que vend-on dans le tourisme et à qui le vend-on ?

Les villages traditionnels pour touristes

Il est dit dans le film que le gouvernement de Tanzanie a fait installer en 1980 des « villages traditionnels » pour les touristes, les « cultural boomas ». Ces boomas ont pour but, d'une part, de donner un aperçu de la « vraie » vie des indigènes (de leurs connaissances de guérisseurs, de leurs connaissances sur l'environnement, de leurs techniques artisanales, etc.) et, d'autre part, de permettre une rencontre entre les indigènes et les touristes. Dans le film, un homme dit à ce sujet : « Avant, nous vivions dans le Serengeti, dans un domaine appelé Moru. A l'époque, des villages-spectacle comme celui-ci n'existaient pas. » Une jeune femme Masaï se dresse, dans le film, contre cette forme d'exhibition et contre le rapport de dépendance dans lequel elle se trouve : « Nous ne savions pas qu'ils [les touristes] avaient de si gros appareils photos. Ils doivent payer plus. Je n'aurais jamais accepté de poser devant ces caméras pour 10 dollars. » Bien que ce type de « représentation » – et donc le tourisme – constitue aussi une source de revenu pour cette femme Masaï, il convient de soulever ici la question suivante : cette femme a-t-elle son mot à dire et si oui, jusqu'où vont ses possibilités ou ses droits ? Une vraie rencontre a-t-elle lieu ? Un anthropologue interrogé dans le film dit à ce sujet : « L'industrie du tourisme a besoin de peuples comme les Masaï, car ils correspondent aux attentes occidentales. Tout comme les éléphants ou le cratère du Ngorongoro. »

Cette mise en scène touristique et cette commercialisation, cette manière de montrer comme des objets exotiques les gens qui vivent dans un environnement rural préservé par la civilisation, correspondent aux images que les touristes voient avant leur voyage à destination de l'Afrique.

Ces images s'inscrivent dans une longue tradition, entre autres les expositions de peuples « sauvages » du 19^{ème} siècle dont le public était friand. Alors qu'au début, l'exhibition des humains dans les foires, au cirque ou dans les auberges avait lieu en même temps que des « cabinets de curiosités (Freaks) », elles ont été de plus en plus souvent déplacées dans les jardins zoologiques. Les « sauvages » étaient exposés à côté des animaux. Ces expositions humaines étaient le plus souvent organisées par de grands entrepreneurs comme par ex. Carl Hagenbeck. En organisant ces exhibitions d'êtres humains, ce n'était plus pour lui le caractère exotique qui occupait le premier plan, mais l'éducation. Son exposition d'êtres humains avait l'ambition de mettre en scène la vie « authentique » et d'être instructive ; il mettait aussi ses « objets exhibés » à la disposition des anthropologues.

Aujourd'hui, de telles expositions d'êtres humains seraient impensables. Et pourtant, le journal « Die Zeit » intitule un article du 28 août 2014 : « Die Völkerschau ist wieder da. (L'exhibition des humains est de retour) » et décrit d'un oeil critique une fête africaine organisée au zoo d'Eberswald durant laquelle on présentait au public des rythmes de tambours africains, des tenues traditionnelles, des saucisses africaines authentiques, des tirs à la sarbacane, des pagnes et autres.

Comment cela est-il encore possible aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation ? Pourquoi ces clichés exotiques continuent-ils de circuler à propos du continent africain, le deuxième continent au monde tant par sa taille que par sa population, un continent composé de 54 pays ? Quelle est la fonction de ces clichés ? Quelle fonction ont ces « humains différents, venus d'ailleurs » ?

Source :

www.ida-nrw.de/cms/upload/download/pdf/Ueberblick_2_05.pdf

http://stichproben.univie.ac.at/fileadmin/user_upload/p_stichproben/Artikel/Nummer10/Nr10_Pokoyski.pdf

www.zeit.de/2014/36/zoo-eberswalde-afrikanische-nacht